

Le 15 mai 2019

Rapport financier 2018

Introduction – Bilan – Adhésions

Le rapport financier est un des éléments d'analyse de l'activité syndicale. Il permet aussi de faire le point du niveau des recettes du syndicat et également du nombre d'adhérents.

Ce rapport ne reprend pas toutes les lignes des comptes mais juste une loupe sur quelques éléments.

En 2018, le nombre d'adhérents diminue : 84 FNI payés (-6 par rapport à 2017) (90 FNI payés en 2017 et 97 FNI en 2016).

L'année 2018 a été entamée avec 85 adhérents suite aux départs d'adhérents (en cours d'année 2017, 8 départs : retraites, mutations, démissions).

Au cours de 2018, il y a eu 5 adhésions avec FNI payés.

L'année 2019 débute avec 84 adhérents (soit 5 départs en cours d'année 2018).

Pour mémoire : le FNI (Fonds National Interprofessionnel) est le premier timbre réglé par le syndiqué, c'est la référence pour comptabiliser le nombre d'adhérents.

Les adhérents en 2018 (ceux qui nous ont remis le questionnaire adhérent : soit 43 adhérents)

75% de femmes et 25% d'hommes (76% et 24%)

14% ont moins de 40 ans (18%),

16% de 40 à 50 ans (11%),

42% de 50 à 60 ans (53%),

28% ont plus de 60 ans (18%).

73% A (75%), 25% B (23%) et 2% C (2%)

49% filière administrative (50%),

22% médico-social (25%),

25% technique (25%)

Pas de filière culturelle

57% n'encadrent pas (58%), 43% encadrent (42%)

* entre parenthèse les chiffres 2017

Recettes

Les ressources de l'Ugict-Cgt sont uniquement les cotisations des adhérents.

Les cotisations perçues par l'Ugict-Cgt du CD94 sont de 20 934,22 € en 2018 contre 22 754,32 € en 2017 (cotisations déductions faites des créances irrécouvrables de 282 € dont les rejets en banque, les impayés).

Concernant le mode de paiement, le nombre de prélèvements automatiques : 80 en 2018, il y en avait 84 en 2017 et 85 en 2015. La formule de prélèvement automatique est majoritairement adoptée par les syndiqués, ce qui permet d'avoir une moyenne de 11,26 timbres payés par adhérent et une moyenne de 22,20 € par timbre. Les adhérents qui partent et ceux qui arrivent en cours d'année ne payent pas 12 timbres.

MOYENNES	FNI	payée par timbre	NB timbres/adhérent
2016	21,59	21,65	10,98
2017	22,06	22,16	11,37
2018	22,39	22,20	11,26

Dépenses

COGETISE (compte 657) :

Premier poste de dépense, le versement des pourcentages de cotisations à l'organisme national de répartition COGETISE assure les reversements aux différentes organisations confédérales et fédérales.

Ces versements sont effectués au taux de 0,67 du FNI perçu et 0,65 (0,66 au dernier versement) pour les autres timbres de l'année.

Le prix de l'abonnement à Option est compris dans nos versements.

Versement COGETISE : 13 710,11 € en 2018 dont 647,37 € chèque émis non débité à la date de l'AG (14 784,69 € en 2017).

Il convient d'ajouter le versement à la CSD (instance départementale de la FPT) soit sur la base de 0,50 €/adhérent/mois : 540,00 € en 2018 (558,00 € en 2017). Il a été pris en compte le nombre de FNI versés l'année précédente.

Congrès, conférences, séminaires (compte 6185) :

Nous avons participé au Congrès national de l'UGICT à Perpignan avec deux délégués (876 €).

Divers (... dons courants, solidarités...) (compte 6238) :

Depuis plusieurs années, notre syndicat a signé une convention avec un avocat et prend en charge certains frais d'avocat pour la défense des collègues en difficulté. Dans le cadre de la convention, le forfait est de 1440 €. Cette année, se sont ajoutés des frais pour des dossiers spécifiques.

Notre syndicat a participé à l'achat d'une camionnette pour l'Union Locale de Créteil (400 €) et à la solidarité avec les cheminots en lutte (1000 €).

Conclusion

La balance 2018 est négative : -4 955,34 €.

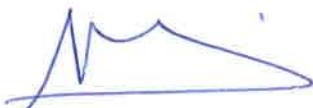
Somme restant à notre syndicat au titre des cotisations 2018 après reversement aux instances : 6 694,21 €, soit 20 934,32 € (COTISATIONS) – 13 710,11 € (COGETISE) – 540,00€ (CSD).

A la clôture des comptes de 2018, le solde est créditeur : 25 100,06 €.

Les comptes 2018 ont été arrêtés lors de la Commission exécutive du 15 mai 2019.

Trésorière UGICT CGT CD 94

Catherine Cukierman



Le 15 mai 2019

COMPTE DE RESULTAT 2018

comptes	libellés	DEPENSES	RECETTES
110	REPORT à nouveau solde créditeur		30 046,10 €
119	REPORT à nouveau solde débiteur	- €	
7	Produits	- €	21 236,32 €
21	Immobilisations corporelles	- €	- €
60	Achats et variations des stocks	545,05 €	- €
61	Services extérieurs	1 285,00 €	- €
62	Autres services extérieurs	9 829,50 €	- €
65	Autres charges de gestion courante	14 532,11 €	- €
	TOTAL	26 191,66 €	21 236,32 €
	RESULTAT (dépenses/recettes)		-4 955,34
	SOLDE A REPORTER		25 100,06 €

Trésorière UGICT CGT CD 94
Catherine CUKIERMAN

Secrétaire général UGICT CGT CD 94
Christian GRAUX